



Syndicat National **FO** des Finances Publiques SECTION DE LA MOSELLE

Comité Technique Local du 28/11/2017

DECLARATION FORCE OUVRIERE

Monsieur le Président du CTL,
Vous avez inscrit à l'ordre du jour de ce CTL, 2 points emblématiques de notre DGFIP toujours en marche et qui selon le Directeur Général a un avenir !

- 1/L'expérimentation de la caisse sans numéraire en Moselle
- 2/La participation de la DDFIP 57 aux MSAP (Maisons de Services au Public).

Un avenir, mais quel avenir avec la fin annoncée de ce qui est notre cœur de métier, l'encaissement et l'accueil du public ?.

Tout ceci dans un cadre continu de suppressions d'emplois.

A la DGFIP, d'exemplaires dans les suppressions d'emplois, nous sommes en passe de devenir les seuls à les subir. Cette situation aboutit à une **dégradation générale des conditions de travail et de la qualité du service rendu**. De suppressions d'emplois en suppressions d'emplois, la Direction Générale a donc imaginé d'adapter le réseau aux moyens humains et matériels et ainsi est née l'ASR (Adaptation des structures et du Réseau)

Tous les jours des fermetures de trésoreries et de postes comptables sont publiés au JO.

A titre d'exemple, le vendredi 17 novembre 2017 restera un jour sombre à la DGFIP à la lecture du Journal Officiel du même jour : 22 trésoreries fermées +1 SIP-SIE supprimé +7 SIP/SIE fusionnés sont publiés sur cette seule journée.

La DGFIP a elle aussi on le voit ses soldes XXL .

Toujours dans le registre de l'adaptation, le ministre, quant-à lui envisage clairement d'**adapter la séparation ordonnateur comptable à la taille de la collectivité**. Autrement dit, dans le cadre du Comité d'Action Publique 2022, une proposition de suppression du comptable public et des postes comptables secteur public local pour des collectivités importantes pourrait bien émaner de notre Ministre.

En même temps, la mise en œuvre simultanée du prélèvement à la source et de la réforme de la taxe d'habitation **condamne à terme les SIP**, pourtant structures emblématiques de la fusion. Qu'on ne s'y trompe pas, **CAP 2022 (Comité d'Action Publique) n'est ni une nouvelle RGPP ni le prolongement de la MAP mais bien l'abandon programmé de missions jusque-là** assurées par l'État. La circulaire du premier Ministre ne laisse, en effet, aucune place à l'ambiguïté et invite à des propositions de transferts entre les différentes collectivités publiques, des transferts au secteur privé voire des abandons de missions. La DGFIP pourrait là encore être exemplaire dans ce domaine.

En outre, faute de pouvoir continuer indéfiniment à adapter le réseau au manque de moyens, la Direction Générale vient de mettre sur la table des propositions d'adaptation des règles de mutations à un niveau d'emploi en constante diminution.

Le message du Directeur Général sur Ulysse le 16 octobre dernier est clair :

« Je souhaite freiner la rotation excessive des agents, qui nuit au bon fonctionnement des services, à l'esprit d'équipe et dégrade les conditions de travail des agents. »

Après la suppression de 34 RAN (Résidences d'Affectation Nationales) pour 2018, la suppression totale des RAN se profile avec une affectation au département dès 2018 pour les IDIV et en 2019/2020 pour tous les agents.

FO-DGFIP dénonce cette attaque de nos règles de gestion en matière de mutations.

Au final c'est le droit à mutation pour chaque agent qui est attaqué !

FO-DGFIP exige l'arrêt des suppressions de postes, et l'arrêt des réformes, des fermetures de sites et des restructurations qui conduisent à des mobilités forcées pour les agents.